

Le protocole de la facilitation des échanges provoque une crise

La réunion du Conseil général des 24 et 25 juillet a été suspendue parce que les membres continuaient d'avoir des avis divergents au sujet de la question de la facilitation des échanges (FE). De nombreux délégués ont déclaré avec force que faute de convenir du protocole de la FE, qui intégrerait officiellement la FE à l'accord de Marrakech et en ferait *de facto* un élément du cadre juridique existant de l'OMC, on exercerait un impact sur le reste du Programme de Doha pour le développement (PDD), car les progrès réalisés dans d'autres secteurs du Cycle de Doha seront touchés.

La crise a été déclenchée par le refus de l'Inde d'accepter le protocole, car on dit qu'elle est « gravement préoccupée par le manque de progrès à l'égard de certains résultats de Bali », parmi lesquels des enjeux présentant un intérêt pour les pays en développement « brillent par leur absence ». L'Inde s'est plainte du manque de discussion sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, en dépit des « demandes répétées » du G-33 d'aborder cette question, a-t-elle déclaré.

« [Traduction] Par conséquent, même sept mois après Bali, nous n'avons ni la confiance ni l'assurance qu'il y aura un engagement constructif à l'égard des enjeux qui influent sur les moyens de subsistance d'une part très importante de la population mondiale », d'affirmer l'Inde.

Les Indiens souhaitent que l'enjeu soit adressé parallèlement aux discussions sur la FE. Elle a donc exhorté les membres à reporter l'adoption du protocole de la FE jusqu'à ce qu'une solution permanente soit trouvée à la question de la sécurité alimentaire et à fixer un nouveau délai pour que les deux enjeux soient adoptés d'ici le 31 décembre 2014.

« [Traduction] L'Inde est d'avis que l'accord sur la facilitation des échanges ne doit être mis en œuvre qu'en tant qu'élément d'un engagement unique consistant notamment à trouver une solution permanente à la question de la sécurité alimentaire », ont déclaré ses représentants à l'ensemble des membres. « Le sacrifice de la sécurité alimentaire de millions de gens sur l'autel d'une simple anomalie des règles est inacceptable », d'ajouter l'Inde.

La position adoptée par l'Inde a abasourdi la grande majorité des membres de l'OMC. Bien que certains pays, parmi lesquels la Bolivie, le Venezuela et Cuba, aient formulé des commentaires à l'appui de l'idée de l'Inde de reporter l'adoption du protocole sans donner pour autant leur aval à la date butoir proposée (c.-à-d. le délai du 31 décembre) et que d'autres (le Zimbabwe et l'Afrique du Sud) aient demandé que la FE soit mise en œuvre comme élément d'un engagement unique, le reste des membres de l'OMC ont exprimé des doutes au sujet des motifs de l'Inde (et de ses partisans).

C'est le cas d'un groupe de 25 pays développés et en développement, parmi lesquels l'Australie, le Canada, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, la Corée, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Pakistan, le Paraguay, le Pérou, la Suisse et le Vietnam, qui ont lancé une mise en garde au sujet de la réouverture du paquet de Bali, car elle déferait les décisions qui ont été acceptées lors de la 9^e Conférence ministérielle (CM-9) de l'OMC et « minerait gravement la capacité de l'OMC de s'acquitter de sa mission à l'avenir ».

L'ambassadeur des États-Unis, M. Michael Punke, a contesté la justification avancée par l'Inde pour établir un nouveau délai pour la FE et la sécurité alimentaire. M. Punke a rappelé que les décisions de Bali stipulent que « les Membres conviennent d'établir un programme de travail qui sera mené dans le cadre du Comité de l'agriculture pour poursuivre l'examen de cette question afin de formuler des recommandations en vue d'une solution permanente », au plus tard pour la CM-11 (c.-à-d. décembre 2017), en effectuant une vérification intérimaire lors de la CM-10 (décembre 2015).

Le représentant américain était également mécontent après avoir entendu l'Inde se plaindre du manque de progrès réalisé à l'endroit de la question de la sécurité alimentaire, et il a rappelé que son pays a été le premier à déposer une proposition écrite sur la question en mars et de nouveau à la mi-juillet, alors que « d'autres partisans ont présenté leur première proposition sur ce sujet il y a 9 jours à peine », a-t-il déclaré en faisant référence directement à la proposition du G-33 sur la sécurité alimentaire qui a été déposée le 17 juillet.

« [Traduction] Aujourd'hui, nous sommes extrêmement découragés de constater qu'une poignée de membres de cette organisation sont prêts à abandonner les engagements qu'ils ont pris à Bali, de sonner le glas de l'accord de Bali, de dissiper le pouvoir que cette bonne foi et cette bonne volonté nous ont donnés et que nous avons tous partagés, de tourner le commutateur pour éteindre de nouveau les lumières dans cet édifice », a déclaré M. Punke.

« Il est inutile de se raconter des histoires au sujet des conséquences d'une telle action ou de prétendre que tout continuera comme auparavant par la suite. De nombreux membres, y compris des pays en développement, ont fait observer que si le paquet de Bali échoue, il ne peut pas y avoir d'après-Bali. Nous sommes au regret d'être d'accord avec eux », a ajouté l'ambassadeur des États-Unis.

Le président du Conseil général, l'ambassadeur du Canada auprès de l'OMC, M. Jonathan Fried, a suspendu la réunion et exhorté les membres à consulter le directeur général de l'OMC, M. Roberto Azevêdo et de se parler les uns aux autres pour trouver une solution à cette dernière crise en date. L'ambassadeur Fried a ajouté que s'il n'a pas eu de nouvelles des membres à ce sujet d'ici le 31 juillet, le point sera clos d'office, et le Conseil général lèvera automatiquement la séance.

Conformément à la décision adoptée lors de la CM-9, le Conseil général de l'OMC doit se réunir au plus tard le 31 juillet 2014 pour adopter le protocole de modification de la FE et ouvrir le Protocole à l'acceptation jusqu'au 31 juillet 2015, ce qui donne effectivement aux membres une année entière pour examiner la question avant de ratifier l'accord. Le protocole entrera alors en vigueur seulement lorsqu'il aura été accepté par les deux tiers des membres de l'OMC, conformément à l'article X:3 de l'Accord de Marrakech.

Prochains événements

- Conseil général de l'OMC, 31 juillet, 7-8 octobre, 10-12 décembre
- Négociations parallèles États-Unis-Japon, 4-5 août, Washington
- Réunion des négociateurs principaux du PTP, à déterminer
- Forum public de l'OMC, 1^{er}-3 octobre
- Sommet des dirigeants de l'APEC, 10-11 novembre, Beijing
- Session ordinaire du Comité de l'agriculture de l'OMC, 13-14 novembre
- Sommet des dirigeants du G-20, 15-16 novembre, Brisbane (Australie)

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter :

www.producteurslaitiers.ca, www.poulet.ca, www.lesoeufs.ca, www.leseleveursdedindonducanada.ca, www.chep-poic.ca/.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254

